

Compte rendu du conseil Municipal de la Commune de Sénouillac

N° 15 du 20 Décembre 2016

Présents : Bernard FERRET, Maire, Gilles FORT et Sandra VICENTE, Adjoint
Corinne MALBERT, Véréna VOARINO, Patricia VELLARINO, Christine DURIEZ, Manon ISSERTE,
Vincent CLASSINE, Nicolas TRICHAUD

Absent excusé : Sébastien ALAUZET

Procurations : Grégory FABRE à Bernard FERRET, Lorraine FONVIELLE à Vincent CLASSINE,
Emmanuel BISTES à Sandra VICENTE, Nicolas RAYNAL à Gilles FORT

Secrétaire de séance : Nicolas TRICHAUD

Date de la convocation : 13 décembre 2016

Approbation du Dernier CR du conseil N° 14 du 24 Novembre 2016.

Délibérations

1. Création d'un emploi permanent à temps non complet pour l'ALAE

Il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique 2° Classe pour une durée hebdomadaire de 5h et ce à compter du 26 Décembre. C'est suite à la décision de l'association des Elfes des Vignes de ne plus prendre en charge le périscolaire du mercredi après-midi. L'ensemble des contrats du personnel qui travaillait déjà pour l'association dans cette tranche horaire a été repris par les communes respectives qui employaient déjà ces agents pour d'autres missions. La commune de Senouillac propose de reprendre l'agent concerné par délibération car il n'est rattaché à aucune commune.

Il est important de préciser que l'agent concerné est transféré sous la responsabilité de l'agglomération et ce à compter du 1^{er} Janvier 2017, au même titre que nos agents qui travaillent à 100% sur le scolaire et le périscolaire.

Approuvé à l'unanimité

2. Création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe dans le cadre du dispositif « contrat CUI-CAE »

Suite à la démission d'un agent en contrat d'avenir, nous devons assurer son remplacement. Il est important d'effectuer le recrutement avant la fin de l'année pour être opérationnel à la rentrée de Janvier.

Nous avons sollicité la Mission Locale et publié une annonce sur le site de la mairie. Sur les cinq candidatures reçues, il a été retenu une personne qui a déjà effectué des remplacements et qui avait donné satisfaction. Cette personne est éligible au contrat CAE (prise en charge à 65% sur les 20 premières heures).

Le poste est créé sur une base de 28/35^{ème} annualisé pour une période d'un an.

Approuvé à l'unanimité

3. Renouvellement de convention avec l'association NISSODIA

Comme la dernière convention n'était que pour une durée d'un an et non renouvelable par tacite reconduction. Il est proposé de la renouveler. Mais cette fois avec renouvellement par tacite reconduction.

Pour information, les conditions : la Salle des Spectacles est mise à disposition pour la somme de 15,00 € de l'heure et la Salle de Conférences pour la somme de 10,00 € de l'heure. Pour les stages, un forfait de 30,00 € sera appliqué pour une durée de 3h00 consécutives. La réservation de la salle devra se faire à l'avance.

Approuvé à l'unanimité

4. Indemnités de fonction exceptionnelle de conseiller municipal titulaire de délégation

Lors du conseil précédent nous avons validé la rémunération des trois agents recenseurs. La coordination du recensement demande aussi un temps non négligeable. Comme la coordinatrice est élue, il ne nous est pas possible de la rémunérer par contrat de travail. Toutefois il est possible de lui attribuer une indemnité de fonction au titre d'une délégation exceptionnelle au titre de coordinatrice pour le recensement de la population 2017. Cette indemnité est calculée sur un pourcentage de l'indice brut de base alloué aux adjoints. Il est proposé de verser sur deux mois 11.5 % de la valeur nominale de l'indice brut, soit 439.80 € brut sur les mois de janvier et de Février.

Approuvé par 13 voix pour et une abstention

5. Tarif de la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif)

Propositions :

- ❖ Constructions ne disposant pas d'installation d'assainissement non collectif : 100 % du montant de la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif) pour le neuf, soit **5 000 €**
 - ❖ Constructions disposant d'une installation d'assainissement non conforme : modulation selon degré de non-conformité
 - Installations présentant des dangers pour la santé des personnes (problème sanitaire ou problème de sécurité) ou installations présentant un risque avéré de pollution (dysfonctionnement dans des zones à enjeu environnemental) : **70 %** du montant de la PAC pour le neuf, soit **3 500 €**
 - Installations incomplètes ou sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements (élément de filière manquant ou ne respectant pas l'agrément) : **50 %** du montant de la PAC pour le neuf, soit **2 500 €**
- Précision : dans le premier cas (danger), les travaux de réhabilitation auraient été obligatoires dans un délai de 4 ans.

Approuvé par 12 voix pour, 1 abstention et 1 contre

6. Virement de crédit

Inscription au budget 398€ afin de pouvoir effectuer un mandat au Trésor Public pour rembourser un dégrèvement de TFNB en faveur d'un jeune agriculteur de la commune. La ligne n'avait pas été prévue au budget primitif.

Approuvé à l'unanimité

7. Déclaration d'un bien en état d'abandon manifeste – Acquisition d'une parcelle par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique

Il avait été présenté lors d'un conseil une proposition faite par le CAUE à notre demande, pour un projet de réhabilitation avec l'implantation d'un logement. Une autre demande a été faite auprès du SOLIHA (ex Pact du Tarn) qui viendront nous rencontrer fin Janvier. Dans tous les cas, la procédure a été respectée, et maintenant il ne manque plus qu'à porter le dossier à la Préfecture suivant le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

Approuvé : 13 pour et 1 abstention

8. Vote des tarifs 2017

Il n'y a pas de modification en rapport des tarifs pour 2017. Mais Il est proposé de simplifier le tableau des tarifs pour les locations des salles. Un tarif journée sera mis en place.

Une modulation tarifaire sera appliquée du fait de la qualité de contribuable local. Les résidents de la commune bénéficieront d'un tarif réduit dans la mesure où celui-ci constitue la contrepartie de la prise en charge du service par le budget de la commune.

Location Salle des spectacles

Tarif Journée

NATURE DES MANIFESTATIONS		SALLE Chauffage climatisation inclus et	CAUTION
Privées (commune)		125	500
Privées (extérieur commune)		175	500
De la commune	Toutes associations	gratuit	500
Hors commune	Associations à vocation caritative	125	500
	Associations non caritatives (Sociétés corporatives, culturelles, sportives et diverses...)	200	500

La priorité sera donnée dans un premier temps aux Senouillacois.

Location salle de conférences (ou autres salles) la soirée ou la demi-journée :

Location : 100,00 € - Caution : 300,00 €

Il est demandé qu'il soit précisé sur la convention de location, la possibilité de la mise à disposition d'un Grand conteneur pour les déchets ménagers pour 15,00€.

Approuvé à l'unanimité

9. Accord de principe sur le projet d'aménagement du village

Depuis 2010, la commune cherche des solutions pour l'aménagement du cœur du village afin de le rendre plus dynamique et attractif. Un groupe de travail a été mis en place et a fait des propositions sur les souhaits d'aménagement, listés et exposés au conseil municipal du 15 Mars. Sur la base de ces propositions le cabinet d'étude Papyrus a présenté une première ébauche au groupe de travail le 30 Novembre. Ce schéma correspond aux attentes. Maintenant, il est nécessaire pour sa continuité d'engager les recherches de financement. De plus certaines parties du projet vont rentrer dans les nouvelles compétences voirie transférée à l'agglomération.

Approuvé à l'unanimité

10. Transferts de petits équipements et travaux effectués par nos agents dans le cadre de programmes d'investissement (ce que l'on appelle aussi « Travail en Régie »)

Cette opération comptable permet entre autre de bénéficier du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.

Réseaux de voirie	1 045,20	
Embélissement village	2 328,32	
Passage piétonnier	4 494,92	
Aménagement agence postale dans mairie	2 649,35	
Garage Eglise	2 996,26	
Virement à la section d'investissement		13 514,05

Comptes rendu / sujets divers

- Le SDET projette de déplacer un coffret qui se trouve à l'intersection de la Côte des Anes et de la Route de Laval ; le transformateur actuel est à sa limite maximum. Il est prévu qu'il en soit installé un autre à 168m, à l'opposé du terrain de M. Alcouffe. Il serait opportun de profiter des travaux d'enfouissement du réseau entre ces deux points (tranchée qui va fragiliser l'accotement). Pour étudier la possibilité de buser cette partie et de créer un chemin doux avec des poteaux en bord de chaussée (virage sur 168 m), un devis sera établi. Il sera possible de demander une subvention « Amendes de polices ».
- La société INFOCOM nous propose d'éditer gratuitement des agendas de poche ainsi qu'un "Point d'information". La société se rémunère par la vente des espaces publicitaires.
- Les travaux réalisés dans le cadre du SIVU par la Sté COLAS doivent être revus, principalement pour la Route des Palisses.
- Dans le cadre de l'étude thermique des bâtiments communaux, il nous a été proposé une étude par Trifyl pour l'implantation d'une chaudière bois afin d'alimenter l'ensemble des bâtiments scolaires. Après examen, il s'avère que des points méritent un approfondissement avant de prendre une décision.
- Proposition de mettre en place une lettre d'information régulière mensuelle.
- À partir de janvier 2017, il n'y aura plus d'organisateur pour les fêtes du village et autres activités assurées jusqu'ici par l'association « la 40aine c'est fou ». Une Réunion ouverte à toutes et tous pour un nouveau comité des fêtes à Senouillac est prévue le Mercredi 11 janvier à 20h30 à la cantine de Senouillac. Ceux qui n'auraient pas la possibilité de se libérer peuvent se manifester par email à l'adresse fetes@senouillac.fr

- Un courrier de rappel de M. le Préfet signé le 16 décembre 2016 : ce courrier a pour but de nous informer de la situation sanitaire du département à l'égard de l'influenza aviaire hautement pathogène, et de nous rappeler l'importance de notre rôle auprès de nos administrés. Un document sera affiché en mairie et mis sur le site.
- Rappel de M. le Préfet sur l'interdiction de vente et de cession d'artifices de divertissement sur l'ensemble des communes du département du 30 Décembre 2016 à 8h00 au 2 Janvier 2017 à 8h00.

Fin de la séance à 23h20.

Prochain Conseil le mercredi 25 Janvier à 20h30.

Bonne fêtes de fin d'année et rendez-vous en 2017.

Bernard FERRET	Sandra VICENTE	Gilles FORT	Patricia VELLARINO	Nicolas RAYNAL Procuration à Gilles FORT
Véréna VOARINO	Grégory FABRE Procuration à Bernard FERRET	Christine DURIEZ	Vincent CLASSINE	Nicolas TRICHAUD
Corinne MALBERT	Lorraine FONVIELLE Procuration à Vincent CLASSINE	Emmanuel BISTES <i>Procuration à Sandra VICENTE</i>	Sébastien ALAUZET Exusé	Manon ISSERTE